

Comment le patronat veut déréguler les contrats courts

L'Opinion fait le point sur les négociations entre partenaires sociaux au sujet des contrats courts. Après trois séances improductives, la discussion entre syndicats et patronat avance enfin. Le patronat a mis sur la table une longue liste de propositions, plutôt ambitieuses : le Medef, la CPME et l'U2P proposent de faire sauter les verrous de limitation des contrats courts. « Nous sommes face à un choix : soit se redire la même chose qu'on se dit depuis trente ans, soit regarder le marché du travail tel qu'il est aujourd'hui », a entamé le négociateur du Medef, Hubert Mongon. Les trois maisons patronales proposent de supprimer la limite de deux renouvellements des CDD et des contrats de travail temporaires, d'effacer le délai de carence instauré entre deux contrats et de permettre pour les volontaires de relever le seuil des heures complémentaires à un tiers de la durée du contrat. Le patronat veut ensuite généraliser le « CDD multi-remplacement », et supprimer l'obligation faite à l'employeur de justifier par un motif le recours à un emploi en CDI intérimaire. « On a fait preuve de pragmatisme », défend Christophe Sans pour l'U2P. Mais la première des priorités patronales est bien de supprimer le bonus-malus. « Il n'a ni logique économique, ni impact, ni lisibilité, et aucun effet de comportement », résume Hubert Mongon. Côté syndicats, on estime que « c'est réguler en dérégulant », critique Jean-François Foucard de la CFE-CGC, sans « aucune contrepartie sérieuse », abonde son homologue de FO, Michel Beaugas qui voit le débat buter sur une « différence philosophique » avec ses interlocuteurs. (L'Opinion, p.6)